



## pension alimentaire a un enfant mageur

Par **bibe34**, le **30/11/2008** à **19:21**

j ai une saisie sur salaire depuis 3 ans car je n avait pas payer pendant 2 mois la pension de ma fille c est elle meme qui ma fait cette saisie depuis sept 2008 elle n est plus chez sa mere elle vie est a achete un appart avec son compagnion 50/50 pour le credit elle etudie 1 jour par semaine en fac bac+6j ai vue sur le site gouv que la saisie pour pension etais que pour les sommes impayer et non pas les somme avenir cette saisie est elle encore valable et dois je encore verser cette pension sachant qu elle n est plus chez la mere et qu elle est devenue proprietaire et que son compagnion travail a temps complet et surtout comment une banque peut pretee de l argent a une personne qui n a pas de revenue comme ma fille pour moi du moment qu elle est protrio elle s assume merci